

REGLEMENT GRAND JEU AUTOMNE 2008

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société Voyages FRAM, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, au Capital de 70 288 400 € dont le siège social se trouve situé au 1 rue Lapeyrouse 31008 Toulouse Cedex 6, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 3 au 27 novembre 2008 véhiculé exclusivement sur le site Internet <http://www.fram.fr> et dénommé « Grand Jeu Fram Automne 2008 ».

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Belgique ou Suisse, à l'exception du personnel de la société FRAM ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du présent jeu-concours de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 3 - MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer au tirage au sort qui aura lieu le 28 novembre 2008, il suffit de se rendre sur le site www.fram.fr entre le 3 et le 27 novembre avant minuit et de répondre correctement à une série de trois questions.

Toute participation incomplète ou faite postérieurement à la date de clôture sera considérée comme nulle.

Pour valider la participation au jeu, il faut renvoyer, les données suivantes et les réponses justes aux questions :

Formulaire 1 : Civilité, Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse e-mail, Code Postal, Téléphone, Aéroport de départ préféré, Accord de réception des newsletters FRAM et éventuellement de ses partenaires.

Question 1 : FRAM propose un nouveau FRAMISSIMA dans les caraïbes. Dans quel pays ?

Formulaire 2 : Etes-vous déjà parti avec FRAM ? Nombre d'enfants de moins de 2 ans dans votre foyer, Nombre d'enfants entre 2 et 12 ans dans votre foyer, Au cours des 12 derniers mois, combien de voyages avez-vous effectué ? Combien dépense votre foyer par an pour ses vacances ? Quand pensez-vous partir pour vos prochaines vacances ?

Question 2 : FRAM vous propose de compenser les gaz à effet de serre liés à vos déplacements. Avec quel programme ?

Formulaire 3 : 1 champ de parrainage.

Question 3 : FRAM propose un séjour hôtelier dans une nouvelle destination : TABA en Egypte. Quel est le nom de l'hôtel ?

ARTICLE 4 - EXCLUSION DE PARTICIPATION

Il n'est admis qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse) par tirage au sort.

En cas de pluralité de participations, les candidats seront exclus du jeu. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu-concours et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, ou encore sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de FRAM puisse être engagée. Les lots restitués seront remis en jeu.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

A la fin du jeu le gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses.

Le gagnant sera informé uniquement par e-mail à l'adresse qu'il aura fournie lors de son inscription au plus tard 15 jours après le tirage au sort. Si l'adresse mail ou l'adresse postale n'ont pas été correctement renseignées, nous ne pouvons être tenu pour responsable. Le lot sera remis en jeu.

ARTICLE 6 - DOTATIONS

1^{er} prix : 1 séjour pour 2 personnes de 7 nuits au Sénégal au Framissima Palm Beach**** en formule tout compris. Valeur commerciale : 2750€

Ce séjour doit être réservé sur les vols spéciaux FRAM, hors ponts et vacances scolaires (toutes zones confondues), en fonction des disponibilités aériennes et terrestres. Tout autre frais engagé par le gagnant reste à sa charge notamment les assurances personnelles, rapatriement et bagages que le gagnant estimerait opportun ou utile de souscrire.

Le prix du séjour indiqué est hors taxes. Il comprend uniquement le séjour décrit ci-dessus en fonction des lots. Les autres dépenses relatives aux voyages sont entièrement à la charge des passagers. En particulier, le gagnant et la personne qui l'accompagne devront assumer les autres coûts afférant au voyage, tels que, sans que cette liste soit limitative, les frais de transfert vers et depuis les villes de départ, les taxes d'aéroport et la redevance passager obligatoire et la surcharge carburant éventuelle, et autres dépenses au cours du séjour.

Le gagnant devra effectuer sa réservation au moins 4 semaines avant la date de départ, sous réserve de disponibilité. Ce séjour devra être consommés avant le 30 novembre 2009. Une fois la réservation effectuée, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout changement de date et de noms.

Du 2^{ème} au 4^{ème} prix : 1 cadre photo numérique Parrot DF7220. Valeur unitaire commerciale 130€ TTC

Du 5^{ème} au 9^{ème} prix : 1 Parrot Party (enceintes sans fil). Valeur unitaire commerciale 120€ TTC

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La société FRAM ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société FRAM se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur commerciale similaire supérieure.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles.

La confidentialité du règlement devra être respectée jusqu'à la promulgation du résultat.

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du règlement ni sur la liste des gagnants ou de la réponse à la question.

Le présent règlement est déposé chez SCP ERMET ARNAL Huissiers de justice. Le règlement peut être obtenu sur simple demande adressée sur papier libre : SCP ERMET ARNAL, 5 place Rouaix, 31000 Toulouse. (Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur pour une seule demande par foyer : même nom, même adresse postale et/ou même adresse électronique, joindre un RIB).

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE DE FRAM

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

Elle ne garantit pas :

- que le site « www.fram.fr » fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés,
- que le site « www.fram.fr » sur lequel est accessible le jeu, les serveurs qui y donnent accès et / ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable :

- d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données
- si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque, etc...) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...)
- d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent jeu. La participation au présent jeu vaut notamment acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 10 - COPYRIGHT

La reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le site Internet « www.fram.fr » et / ou les jeux qui y sont proposés sont strictement interdites et sont constitutives de contrefaçon.

ARTICLE 11 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique n°2004-801 du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu-concours. Pour exercer ce droit, il leur suffit d'adresser leur demande écrite aux Voyages FRAM par voie postale ou par e-mail à l'adresse cnil-confidentiel@fram.fr.